

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial / Industriel
De 1 € à 100 000 €	Forfait maximum de 10 000 €
De 100 001 € à 300 000 €	Forfait maximum de 15 000 €
De 300 001 € à 700 000 €	Forfait maximum de 25 000 €
De 700 001 € à plus	Forfait maximum de 35 000 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 01/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire.

Location - Gestion - Transaction

BAREME DES HONORAIRES

LOCATIONS ET REDACTION D'ACTES

Honoraires de location :

Suivant plafonds fixés par la loi ALUR (11 à 15 € T.T.C du m² habitable)

- Honoraires de visite de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12 € T.T.C maximum du m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € T.T.C maximum du m²
- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 150,00 € T.T.C

A USAGE D'HABITATION :

- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent excéder les honoraires réglés par le bailleur

A USAGE COMMERCIAL :

- Baux commerciaux (9ans) : 2500,00 € H.T soit 3000,00 € T.T.C à la charge exclusive du preneur

GESTION LOCATIVE :

- Les honoraires de gestion seront fixés entre les parties à la signature du mandat : 5 % H.T, soit 6% T.T.C du loyer charges comprises

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES :

- Les taux s'établissant à partir de 2,90% T.T.C du loyer charges comprises

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Tarifs et Honoraires au 01/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire.